



## Appendice au règlement standard du CSN

Tous les textes et articles non repris dans cette inscription correspondent au règlement standard CSN en vigueur auquel l'on doit se référer. Une copie du règlement standard CSN sera envoyé aux participants étrangers au plus tard avec les dernières instructions. Les règlements standards de la CSN concernant les différentes disciplines peuvent être trouvés sur le site internet [www.motorsport.ch](http://www.motorsport.ch), sous la rubrique «Automobile / règlements».

### I Programme provisoire

02.08.2017	Mardi, 24.00 h	Clôture des inscriptions (timbre postal)
25.08.2017	15.30 - 20.00 h	Vérifications administratives et techniques facultatives
26.08.2017	06.30 - 10.00 h	Vérifications administratives et techniques officielles
	08.00 - 18.00 h	Essais officiels
27.08.2017	08.00 - 09.15 h	Manches
	09.15 - 10.00 h	Pause religieuse
	10.00 - 12.00 h	Manches
	12.00 - 13.00 h	Show-Programme, Pause
	13.00 - 17.00 h	Manches
	18.00 h	Remise des prix

Le programme définitif sera transmis aux conducteurs inscrits avec les «dernières instructions», après la clôture des inscriptions.

### II Organisation

#### Art. 1. Généralités

- 1.1 Le «Verein Pro Bergrennen Oberhallau» (VBO) organise le 26 et le 27 août 2017 la course de côte avec participation internationale.
- 1.2 Le présent règlement particulier a été approuvé par la CSN de l'ASS sous le visa n° 17-023/NI+
- 1.3 La manifestation est inscrite au calendrier national de l'ASS en tant qu'épreuve à participation étrangère autorisée.

#### Art. 2. Comité d'organisation, Secrétariat, Officiel

- 2.1 Le président du comité d'organisation est:  
**Beat Halbheer, Postfach 25, 8215 Hallau**
- 2.2 L'adresse du secrétariat est la suivante:  
**Verein pro Bergrennen Oberhallau, Postfach 25, CH-8215 Hallau**  
Tel. +41 79 542 21 07, Fax +41 86 079 542 21 07  
[info@bergrennen-oberhallau.ch](mailto:info@bergrennen-oberhallau.ch), [www.bergrennen-oberhallau.ch](http://www.bergrennen-oberhallau.ch)
- 2.3 Directeur de course **Alex Maag**, Auäcker 10, 9214 Steinebrunn  
Tel.: (ab 18.00 Uhr) +41 79 404 32 02  
Mail: [alex.maag@bergrennen-oberhallau.ch](mailto:alex.maag@bergrennen-oberhallau.ch)

1. Vice-directeur de course	Urs Flum, Rafz
Secrétariat VBO	Sascha Schlatter, Hallau
Commissaires sportifs	Hermann Müller®, Karl Marty, René Lang
Commissaires techniques	Paulo Domingues®, Kaspar Stähli, Hanspeter Halbeisen Yannick Braun (Candidat), Jörg Walther ( TAK ) Rüdiger Kleinschmidt (KW-Berg-Cup)
Chronom. / Informatique	Sportstiming, Josef Hammerer, Au



Les engagements télégraphiques ou envoyés par email doivent être confirmés par écrit, jusqu'à la clôture des engagements, par communication des informations nécessaires selon bulletin d'inscription officiel. Les engagements électroniques sur le site Internet spécifique de l'organisateur doivent être envoyés avant la date de clôture des engagements. L'heure d'expédition inscrite sur l'inscription fera foi. Tout engagement incomplètement rempli sera refusé. Les engagements électroniques seront obligatoirement officialisés par signature originale du concurrent/conducteur lors des vérifications administratives pour l'épreuve concernée.

- 10.2 Le nombre maximal de participants admis est fixé à **250 pilotes**.  
Le cas échéant, les critères suivants seront appliqués pour l'acceptation des inscriptions:  
– classement prometteur au/aux championnat(s) en cours  
– ordre chronologique de réception des inscriptions
- 10.5 Un changement de concurrent et/ou de conducteur après la clôture des engagements n'est pas autorisé

**Art. 11. Droits d'engagement**

- 11.1 Les droits d'engagement sont fixés à **CHF 300.00 ou EUR 280.00** avec la publicité de l'organisateur ou **CHF 600.00 ou EUR 560.00** sans la publicité de l'organisateur.  
Les droits d'engagement seront à verser selon l'inscription online.  
Dans le cas d'une inscription par courrier, les droits d'engagement doivent être virés sur le compte postal 82-220-7 ou sur le compte bancaire Raiffeisenbank Schaffhausen CH-8226 Schleithem IBAN CH51 8134 4000 0093 2532 0  
Relation bancaire Allemagne: Sparkasse Hochrhein, 79761 Waldshut-Tiengen  
IBAN DE12 6845 2290 0077 0499 71 BIC/SWIFT SKHRDE6W

**Art. 13. Réserves, texte officiel**

- 13.4 En cas de contestation de l'interprétation du règlement particulier, seul le texte rédigé en allemand fera foi.

## **VI Déroulement de la manifestation**

**Art. 21. Essais**

- 21.1 Il est strictement interdit de s'entraîner en dehors des horaires officiels des essais.

**Art. 22. Course**

- 22.2 La manifestation se dispute en trois manches.  
Les concurrents ont l'obligation d'effectuer toutes les manches prévues.

## **VIII Classement, réclamations, appels**

**Art. 26. Classement**

- 26.1 Le classement sera établi sur la base du temps total des deux manches les plus rapides  
26.2 En cas d'égalité de temps des deux conducteurs, la manche la plus rapide sera déterminante.

## **IX Prix et coupes, remise des prix**

### **Art. 29. Prix et coupes**

- 29.1 Les prix et coupes suivants seront remis:  
Aux trois les plus rapides de la journée  
Au premier tiers de chaque groupe

### **Art. 30. Remise des prix**

- 30.1 La participation à la remise des prix est une question d'honneur pour chaque participant.  
30.2 La remise des prix aura lieu:

**dimanche 27 août 2017 pour tous les participants après le fin de la course env. 18.00 h  
places 1 – 3 sur le podium**

## **X Dispositions particulières de l'organisateur**

L'accès à Oberhallau ne sera autorisé qu'à partir du jeudi 24 août 2017!

Les participants se déclarent d'accord pour que le classement de la manifestation soit **publié sur le site officiel public du VBO pour une durée indéterminée.**

Steinebrunn, Juin 2017

**Le directeur de course:** Alex Maag  
**Le président de la CSN:** Andreas Michel

## Appendice au Règlement Particulier Principal Course de côte INT

### **Art. 1. Généralités**

1.2 Le présent règlement a été approuvé par la SNS de l'ASS sous le visa No. 17-023/I.

### **Art. 6. Véhicules admis**

6.1 Sont acceptés uniquement les pilotes des véhicules qui sont inscrits à la coupe de montagne KW.

### **Art. 7. Equipement des véhicules**

7.1 Equipement des véhicules selon le règlement spécifique de la coupe de montage KW.

7.3 Exception faite des dispositions spécifiques de l'Annexe J, seul le carburant commercial pourra être utilisé. Quantité max. de plomb: 0,15 g/l (sans plomb = 0,013 g/l).

7.4 Les disposition contre le bruit doivent être strictement respectée, selon le règlement spécifique KW-Berg-Cup

7.5 Toute transmission de date par télémétrie est interdite.

### **Art. 9. Concurrents et conducteurs admis**

9.2 Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire valable et d'une licence de conducteur de degré REG de l'ASS.

### **Art. 10. L'identité du nom «X»**

10.3 Elles sont subordonnées à un droit d'inscription supplémentaire de CHF 50.-. L'identité du nom «X» doit être communiquée au plus tard lors du contrôle administratif pour le véhicule concerné.

### **Art. 11. Droits d'engagement**

11.1 Les droits d'engagement sont fixés à **CHF 300.00 ou EUR 280.00** avec la publicité de l'organisateur ou **CHF 600.00 ou EUR 560.00** sans la publicité de l'organisateur.

Les droits d'engagement seront à verser selon l'inscription online.

Dans le cas d'une inscription par courrier, les droits d'inscription doivent être virés sur le compte postal 82-220-7 ou sur le compte bancaire Raiffeisen Schaffhausen CH-8226 Schleithem  
IBAN CH51 8134 4000 0093 2532 0

### **Art. 22. Course**

22.2 La manifestation se disputera le samedi en 2 manches. Les concurrents ont l'obligation d'effectuer toutes les manches de course prévues.

### **Art. 26. Classement**

26.1 Le total des temps des deux manches sera pris en compte pour le classement.

26.2 En cas d'égalité de temps entre deux concurrents, le temps de la course la plus rapide sera décisif.

## **IX Prix et Coupes**

### **Art. 29.**

29.3 Les prix et coupes suivants seront remis :

- Au premier tiers de chaque groupe
- Chaque participant recevra un prix souvenir

**Les règlements standards de la CSN concernant les différentes disciplines peuvent être trouvés sur le site internet [www.motorsport.ch](http://www.motorsport.ch), sous la rubrique «Automobile / règlements».**